Syndicat CGT du Conseil départemental du Gard
333 chemin Du Mas de Boudan — 30000 Nîmes
Tel : 04 66 76 95 83
Portable : 06 07 99 36 85
Email : cgt@gard.fr
Site : www.cd30.reference-syndicale.fr
Facebook : cgt cdgard

RENCONTRE DU 19 MAI 2020
ORGANISATIONS SYNDICALES ET ADMINISTRATION

Présents :

Pour l'administration : Mme Paquien DGS, Mme Papais DGARI, M. Pasquet (RH), Mme Terrade, DRH relations sociales, M. JJ Perrigot (DGADCV), Mme Zadi (DEJCS), Mme Arnoux (DEPE), M. Cuozzo (DADST), Mme Bridier (D Aut)

Pour les organisations syndicales : CFDT — CGT – SUD

Pour aller dans le sens des consignes de protection et éviter les périodes d'affluence dans les transports publics, la collectivité prévoit de mettre en place des plages mobiles plus larges. Les chefs de service vont recevoir la note de service concernant les plages d'horaires variables dans le cadre de la crise sanitaire.

En ce qui concerne l'organisation de la distribution des masques les listes des personnes référentes seront diffusées (des acteurs locaux et assistants prévention et si non DAPPUI).
.
La CGT rappelle la nécessité d'actualisation des acteurs locaux.

Nous avons pointé la nécessité de rappeler la responsabilité de tout agent — chef de service en ce qui concerne le respect des consignes sanitaires. Nous avons également demandé (voir ci-dessous) que des explications plus détaillées fiches réflexes procédures soient faites à tous les chefs de service afin qu'ils puissent les relayer à leurs équipes.

Dates instances :

CAP du 6 juin 2020 sera reporté le 30 juin 2020.

La CGT redemande la liste des situations administratives annuelles des agents pour la visibilité de l'instance.

Le CT/CHSCT ou un CT pourrait programmer le 2 juillet 2020 (gestion de crise COVID).

Le CT mercredi 22 juillet 2020 (1jour) à confirmer

Commission formation maintenue le 25 juin en visio.

Situation COVID depuis le déconfinement :

Deux agents ont présenté des symptômes : CMS de St Gilles et au Collège de Beaucaire (Eugène Vigne). Des procédures ont été mises en place et l'administration s'est engagée à les expliciter comme exemple à tous les chefs de service des CMS plus le service des MNA afin qu'ils puissent en faire retour aux agents travaillant en présentiel.

La DGS nous informe que dans le cadre de la mise en place des brigades sanitaires imposées par l'État le CD n'est pas enclin à y participer.

Ressources Humaines :

La DGS en préambule nous informe que les primes sont soumises à délibération du 11 juin pour acter la décision et virement sur la paie de juillet.

Don de jour de congé :

Les élus de la majorité (PS – PC et EELV) sont revenus sur le don de jour de congé proposé aux agents et présenté en CT jeudi 14 mai 2020. Ce dossier est retiré de la séance publique. La CGT avait voté contre et nous nous réjouissons de cette décision.

Prise en compte des repas pendant l'absence de restaurant administratif :

La CGT avait demandé la prise en compte des repas en l'absence de l'ouverture restaurant administrative pour tous les agents en présentiel selon le PRA. Contrairement à ce que propose l'administration, nous avons demandé que les agents qui peuvent y avoir accès ne soient pas dans l'obligation de fournir des justificatifs de frais de repas. Ceci a été acté par la DGS, une note sera envoyée aux DAPPUI et une communication sera faite aux agents dans le cadre de l'attribution de la prime.

Situation administrative de l'agent :

Une procédure avait été actée la semaine dernière pour permettre l'équité entre chaque agent en ce qui concerne la prime annoncée par le président. La CGT a demandé où en était la mise en place de cette procédure. La DGARI actuellement travaille encore sa finalisation.

Pour l'instant, il est acté qu'un tableau sera prérempli par la RH et transmis aux chefs de service. Tableau récapitulatif d'état des lieux du confinement télétravail - ASA etc. Le but étant la vision individuelle de l'agent de sa situation administrative. L'administration s'appuiera sur celui-ci pour le paiement prime présentiel et télétravail, repas. Cet état sera validé par toute la chaine hiérarchique.

Si l'agent conteste sa position, son recours gracieux sera étudié par les CAP.

Collèges :

Les rentrées des collégiens ont été échelonnées durant 3 jours, pas de recensement des élèves pour l'instant.

Au vu des effectifs restreints et des contraintes sanitaires, il semblerait que l'ouverture des collèges puisse être gérée aujourd'hui, la crainte se portant sur la montée en charge des effectifs qui pourraient s'effectuer en juin ou à la rentrée de septembre.

Formation des ATTE :

Nous avons pointé que les formations aux agents des collèges en lien avec les protocoles sanitaires n'avaient pas été effectuées dans tous les collèges. Une fois de plus la double gestion crée des difficultés d'organisation des personnels.

La directrice nous répond avoir fait la formation des gestionnaires, mais ces derniers n'ont pas tous relayé les consignes à leur équipe.

Pour les cantines, nous avons rappelé que nous nous étions opposés à leur ouverture du fait du personnel que cela absorbe beaucoup de personnel.

Après un long débat, la DGS a acté les demandes de la CGT :

- D'avoir un état des personnels.
- Le temps estimé pour prendre en compte la désinfection et le temps de nettoyage en fonction du nouveau protocole sanitaire.
- Le nombre de classes ouvertes ainsi que la surface à entretenir.

Au vu du débat et du fait que nous ayons mis en avant que plus de 10 collèges du département ne respectaient pas le protocole, la DGS a demandé que des visites inopinées de certains établissements soient effectuées par les représentants des organisations syndicales le secrétaire du CHSCT et l'administration.

DGADS:

L'administration nous fait un retour global positif de l'ouverture des services.

Pour les CMS qui ouvriront début juin il est acté que les 2 premiers jours seront consacrés à la reprise d'activité et à son organisation. La liste des CMS ouverts début juin n'est pas actée définitivement.

La DEPE fait le constat que les missions reprennent pour l'instant l'ouverture des services n'a pas créé une grosse affluence d'usagers.

Nous avons rappelé les consignes sanitaires en ce qui concerne l'ouverture des services, nous avons demandé que les plannings des agents en présentiel soient respectés. En effet, sur certains CMS trop de personnels se croisent ne respectant pas les plannings garants des mesures de sécurité.

La DEPE reconnait qu'il est difficile de réguler la présence des agents en dehors du cadre de présentiel défini. Elle pointe la responsabilité individuelle des agents dans le cadre de la protection de chacun.

Les organisations demandent une harmonisation des consignes entre la DEPE et la DADST. La DEPE nous dit que la clarification sera faite.

La CGT fait remonter la demande des travailleurs sociaux d'accéder aux locaux fermés pour les dossiers de suivis des usagers.

La DEPE envisage d'ouvrir aux personnels l'accès des locaux pour chercher un dossier nous demandons que cela s'effectue de façon planifiée afin que les agents ne se croisent pas en grand nombre. Les locaux ne devront pas être utilisés afin de limiter l'intervention du SPHL.

Hotline :

La CGT fait remonter la lenteur de la hotline notamment sur le deuxième niveau. Nous avons relayé la demande de plusieurs territoires souhaitant une hotline territorialisée. Après un premier refus, la DEPE et la DGS s'engagent à y réfléchir.

Protocole de prévention :

À la demande des agents, nous sommes revenus sur l'affichage des fiches réflexes et manque d'informations et de formation des agents, avant l'ouverture des locaux. De grosses lacunes ayant été repérées, la DEPE et le DADST, à la demande de la DGS, organiseront pour tous les chefs de service des formations en visio-conférence afin que ces derniers puissent transmettre ces informations à leurs équipes.

Pour le pont du 22 mai, peu d'agents se sont portés volontaires. Moins de sept CMS et la maison départementale seront ouverts.

La semaine prochaine sera abordée :

Ouverture des CMS deuxième vague – Protocole en vigueur à la CAF (Sce Logement et RSA) - RH - Bilan de la cellule psychologique DGAML Climatisation – Hotline – Télétravail.

Au vu de cet ordre du jour, la CGT vous invite à nous communiquer vos questionnements. Si toutefois vous rencontrez des difficultés autres, faites-nous les remonter, nous tenterons de les traiter.

Le syndicat CGT.